

## **REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS**

# SENIORS MASCULINS

<u>Saison</u> 2024/2025

## Article 1 - Composition

Le championnat est composé :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<b>DEUX poules de 12 équipes</b> 1 poule de 12 : PYRENEES (PYR) 1 poule de 12 : MEDITERRANEE (MED)	DEUX poules de 12 équipes et DEUX poules de 8 équipes 2 poules de 12 : PYRENEES (PYR-A et PYR-B) 2 poules de 8 : MEDITERRANEE (MED-A et MED-B)	SIX poules de 8 équipes 4 poules de 8 : PYRENEES (PYR-A, PYR-B, PYR-C, PYR-D) 2 poules de 8 : MEDITERRANEE (MED-A, MED-B)

Ces associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.

## Article 2 - Associations sportives qualifiées

Les associations sportives qualifiées sont :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
A. Les équipes descendant du Championnat de France	A. Les équipes descendant du championnat Pré- Nationale	A. Les équipes descendant du championnat
B. Les équipes maintenues en Pré-Nationale C. Les équipes accédant de la Régionale 2 D. Un maximum de 2 équipes « Espoirs » sélectionnées par la Ligue	B. Les équipes maintenues en Régionale 2 C. Les équipes accédant de la Régionale 3 D. Un maximum de 2 équipes « Espoirs » sélectionnées par la Ligue	Régionale 2 B. Les équipes maintenues en Régionale 3 C. Les équipes accédant des championnats Pré-Régionaux

#### Article 2.1 - Equipe « Espoir » en Pré-Nationale ou Régionale 2

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Une équipe maximum par secteur sera déclarée « équipe espoirs ». Elles seront composées de joueurs de moins		
de 21 ans et d'un maximum de 2 joueurs de moins de 23 ans.		
Ces équipes ne peuvent ni monter, ni descendre.		

## Article 3 - Mutualisation possible entre associations

TYPE	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Union Senior	Autorisé	INTE	RDIT
Inter-Equipe		Autorisé	
Entente		INTERDIT	

# Article 4 – Obligations sportives:

#### 4.1. OBLIGATIONS

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Une autre équipe senior masculine de niveau inférieur ou une équipe masculine de U21 ou une équipe masculine U18 participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant  ET  2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes  (U18 ou U15 ou U13 ou U11)	2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U21 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11)	1 équipe masculine de jeunes (U21 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11)
OU	OU	OU
Une autre équipe senior masculine de niveau inférieur ou une équipe masculine de U21/Junior participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant  ET  1 équipe masculine de jeunes (U18 ou U15 ou U13 ou U11)  ET  Une EFMB labélisée dont le renouvellement couvre la saison en cours	1 équipe masculine de jeunes (U21 ou U18 ou U15 ou U13) <u>ET</u> Une EFMB labélisée dont le renouvellement couvre la saison en cours	Une EFMB labélisée dont le renouvellement couvre la saison en cours

#### 4.2. VERIFICATIONS

Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : 1er décembre de la saison en cours et avant la dernière journée de championnat La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'association sportive fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière. La Ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.

#### 4.3. CAS D'UNE MONTEE

Une équipe accédant à une division supérieure, lors de la saison, et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions de remplir les obligations sportives de la division de la saison précédente.

#### Article 5 - Horaires des rencontres :

L'heure officielle des rencontres de ce championnat est le SAMEDI à 20h00

Par défaut de demande des clubs, les rencontres des équipes ESPOIRS sont automatiquement programmées le DIMANCHE à 13h00 aussi bien à domicile qu'à l'extérieur.

Pour les deux dernières journées de ce Championnat, AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté (sauf dérogation validée par le Bureau Régional).

Toutes les rencontres doivent, OBLIGATOIREMENT, se dérouler à la date prévue au calendrier et à 20h00. En cas de rencontre couplée avec une rencontre de niveau Championnat de France, la Commission Compétitions autorisera la dérogation en conformité avec l'article des règlements sportifs généraux de la Ligue. Toutes les autres dérogations devront être validées par le BUREAU REGIONAL.

## Article 6 - Système de l'épreuve :

#### **6.1. Secteur PYRENEES**

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
cteur PYRENEES	Secteur PYRENEES	Secteur PYRENEES
r a trois phases:  ✓ Saison régulière  ✓ Poule d'accession  ✓ Phases finales   emière phase: Saison régulière:  ✓ 1 poule de 12 équipes en rencontres  Aller/Retour.  ✓ Les équipes classées 1ère et 2ème de leur  poule seront qualifiées dans la poule  d'accession  euxième phase: Poule d'accession OCC:  ✓ 1 poule de 4 équipes en rencontres  Aller/Retour;  ✓ Les résultats de la première phase sont  acquis entre les équipes de la même  poule.  poisième Phase: Phases finales:  ✓ Les équipes finissant 1ère et 2ème de la poule  d'accession OCC sont qualifiées pour la  finale du titre de Champion Occitanie	Secteur PYRENEES  Il y a deux phases:  ✓ Saison régulière  ✓ Phases finales  Première phase: Saison régulière:  ✓ 2 poules de 12 équipes en rencontres Aller/Retour;  Deuxième phase: Phases finales – Titre:  ✓ Les équipes finissant 1ère de leur poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie.  ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie  Deuxième phase: Phases finales – Accession:  ✓ Les équipes finissant 2ème de leur poule sont qualifiées pour la finale d'accession.	

#### 6.2. Secteur MEDITERRANEE

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Secteur MEDITERRANEE	Secteur MEDITERRANEE	Secteur MEDITERRANEE
Il y a trois phases :  ✓ Saison régulière ✓ Poule d'accession ✓ Phases finales	Il y a trois phases :  ✓ Saison régulière ✓ Poules : accession et maintien ✓ Phases finales	Il y a trois phases :  ✓ Saison régulière ✓ Poules : accession et maintien ✓ Phases finales
Première phase : Saison régulière :  ✓ 1 poule de 12 équipes en rencontres Aller/Retour. ✓ Les équipes classées 1ère et 2ème de leur poule seront qualifiées dans la poule d'accession  Deuxième phase : Poule d'accession OCC : ✓ 1 poule de 4 équipes en rencontres	Première phase : Saison régulière :  ✓ 2 poules de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ;  ✓ Les équipes classées de la 1ère à la 4ème place de chaque poule seront qualifiées dans une poule d'accession ✓ Les équipes classées de la 5ème à la 8ème place de chaque poule seront qualifiées pour une poule de maintien	Première phase : Saison régulière :  ✓ 2 poules de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ;  ✓ Les équipes classées de la 1ère à la 4ème place de chaque seront qualifiées dans une poule d'accession ✓ Les équipes classées de la 5ème à la 8ème place seront qualifiées pour une poule de maintien
Aller/Retour;  ✓ Les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes de la même poule.   Troisième Phase: Phases finales:  ✓ Les équipes finissant 1ère et 2ème de la poule	Deuxième phase : Poule d'accession MED :  ✓ 1 poule de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ;  ✓ Les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes de la même poule.	Deuxième phase : Poule d'accession MED :  ✓ 1 poule de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ;  ✓ Les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes de la même poule.
d'accession OCC sont qualifiées pour la finale du titre de Champion Occitanie	Deuxième phase : Poule de maintien MED :  ✓ 1 poule de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ;  ✓ Les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes de la même poule.	Deuxième phase : Poule de maintien MED :  ✓ 1 poule de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ;  ✓ Les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes de la même poule.
	Troisième phase : Phases finales – Titre :  ✓ Les équipes finissant 1ère et 2ème de la poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie  ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie	Troisième phase : Phases finales – Titre :  ✓ Les équipes finissant 1ère et 2ème de la poule d'accession sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie. ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie

## Article 7 - Phase finale:

# 7.1. Phase finale pour le titre de champion REGIONAL

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Les équipes terminant 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> de la poule	Les équipes terminant 1 <sup>ère</sup> de chaque poule du	Les équipes terminant 1ère de chaque poule d'accession
d'accession du championnat se qualifient pour cette	championnat Pyrénées se qualifient pour cette phase	du championnat se qualifient pour cette phase finale
phase finale :	finale ainsi que les équipes terminant à la 1ère et à la	ainsi que l'équipe terminant 2 <sup>ème</sup> de la poule
	2 <sup>ème</sup> de la poule d'accession MED :	d'accession MED :
✓ FINALE sur terrain désigné :	✓ <u>Demi-finales :</u>	✓ <u>Demi-finales :</u>
Lors du week-end des finales entre les deux équipes	Rencontre Aller :	Rencontre Aller :
qualifiées	4 <sup>ème</sup> ranking contre 1 <sup>er</sup> ranking	4 <sup>ème</sup> ranking contre 1 <sup>er</sup> ranking
	3 <sup>ème</sup> ranking contre 2 <sup>ème</sup> ranking	3 <sup>ème</sup> ranking contre 2 <sup>ème</sup> ranking
Le titre de Champion Régional sera attribué à	Rencontre Retour :	Rencontre Retour :
l'équipe vainqueur de la finale	1 <sup>er</sup> ranking contre 4 <sup>ème</sup> ranking	1 <sup>er</sup> ranking contre 4 <sup>ème</sup> ranking
	2 <sup>ème</sup> ranking contre 3 <sup>ème</sup> ranking	2 <sup>ème</sup> ranking contre 3 <sup>ème</sup> ranking
	✓ FINALE sur terrain désigné :	✓ FINALE sur terrain désigné :
	Lors du week-end des finales entre les deux équipes	Lors du week-end des finales entre les deux équipes
	qualifiées	qualifiées
	Le titre de Champion Régional sera attribué à	Le titre de Champion Régional sera attribué à
	l'équipe vainqueur de la finale	l'équipe vainqueur de la finale

#### 7.2. Rencontres Aller/Retour des phases finales

Un résultat nul est autorisé soit à la rencontre Aller soit à la rencontre Retour durant les rencontres Aller/Retour des phases finales.

Attention ! en cas d'égalité sur l'ensemble des deux rencontres lors de la rencontre retour, il sera procédé à une (ou plusieurs) prolongation(s) pour déterminer l'équipe gagnante.

#### 7.3. Phase finale pour l'Accession - Pyrénées

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Secteur PYRENEES	Secteur PYRENEES	Secteur PYRENEES
	Les équipes terminant 2 <sup>ème</sup> de chaque poule du championnat Pyrénées se qualifient pour la finale d'accession – Pyrénées sur terrain désigné.	Les équipes terminant 2ème de chaque poule d'accession du championnat se qualifient pour la finale d'accession – Pyrénées sur terrain désigné.
Secteur MEDITERRANEE	Secteur MEDITERRANEE	Secteur MEDITERRANEE

## Article 8 - Montées / Relégations :

#### 8.1. Montées en division supérieure

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Accède à la NM3 pour la saison suivante : Les équipes classées 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> de la poule d'accession OCC (fin de la deuxième phase).	Accèdent à la Pré-nationale pour la saison suivante :  ✓ Les équipes classées 1ère de chaque poule Pyrénées de la saison régulière, ✓ Les équipes classées 1ère et 2ème de la poule d'accession Méditerranée. ✓ L'équipe vainqueur de la finale d'Accession - Pyrénées	Accèdent à la Régionale 2 pour la saison suivante :  ✓ Les équipes classées 1ère de chaque poule d'accession Pyrénées, ✓ Les équipes classées 1ère et 2ème de la poule d'accession Méditerranée. ✓ L'équipe vainqueur de la finale d'Accession - Pyrénées
Si l'équipe Espoir termine à la 1 <sup>ère</sup> place ou à la 2 <sup>ème</sup> place de la poule d'accession OCC, l'équipe terminant à la 3 <sup>ème</sup> place de cette même poule accède à la NM3.		

#### 8.2. Relégations en division inférieure

En fonction du secteur des équipes accédant à la Nationale Masculine 3, nous aurons 3 cas de figure :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Cas de figure	n° 1 : deux montées en NATIONALE MASCULINE 3 issues o	lu secteur PYR
Descendent en Régionale 2 pour la saison suivante :  ✓ L'équipe classée 12ème de la poule PYR  ✓ Les équipes classées 11ème et 12ème de la poule MED	Descendent en Régionale 3 pour la saison suivante :  L'équipe ayant le ranking le plus bas entre les équipes classées à la 12ème place des poules PYR  Les équipes classées à la 7ème et 8ème place de la poule de maintien MED	Descendent en Pré-Régionale pour la saison suivante :  ✓ Les équipes classées de la 7ème à la 8ème place des poules de maintien – secteur Pyrénées  ✓ L'équipe ayant le ranking le plus bas entre les équipes classées à la 6ème place des poules de maintien PYR  ✓ Les équipes classées de la 5ème à la 8ème place de la poule de maintien MED
Cas de figure n° 2 : uno	e montée en NATIONALE MASCULINE 3 issue de chaque se	ecteur (1 PYR et 1 MED)
Descendent en Régionale 2 pour la saison suivante :  ✓ Les équipes classées 11ème et 12ème de la poule PYR  ✓ L'équipe classée 12ème poule MED	Descendent en Régionale 3 pour la saison suivante :  ✓ Les équipes classées à la 12 <sup>ème</sup> place des poules PYR  ✓ L'équipe classée à la 8 <sup>ème</sup> place de la poule de maintien MED	Descendent en Pré-Régionale pour la saison suivante :  ✓ Les équipes classées de la 6ème à la 8ème place des poules de maintien PYR  ✓ Les équipes classées de la 6ème à la 8ème place de la poule de maintien MED
Cas de figure	l n° 3 : deux montées en NATIONALE MASCULINE 3 issues d	u secteur MED
Descendent en Régionale 2 pour la saison suivante :  ✓ Les équipes classées de la 10ème à la 12ème place de la poule PYR	Descendent en Régionale 3 pour la saison suivante :  Les équipes classées à la 12ème place des poules PYR  L'équipe ayant le ranking le plus bas entre les équipes classées à la 11ème place des poules PYR	Descendent en Pré-Régionale pour la saison suivante :  ✓ Les équipes classées de la 6ème à la 8ème place des poules de maintien — secteur Pyrénées  ✓ L'équipe ayant le ranking le plus bas entre les équipes classées à la 5ème place des poules de maintien PYR  ✓ Les équipes classées 7ème et 8ème de la poule de maintien MED
Dans l'éventualité où une équipe ESPOIR se trouve concernée par une des descentes ci-dessus, l'équipe classée immédiatement avant cette équipe ESPOIR en remontant le ranking du secteur descend dans la division inférieure.	uivante, les descentes supplémentaires seront effectuées	

En cas de création d'équipes ESPOIRS pour la saison suivante, les descentes supplémentaires seront effectuées sur le même principe de l'ordre des descentes liées aux descentes en lien avec la Nationale 3.

Ces équipes reléguées sont concernées par un éventuel repêchage dans la division, **pour la saison sportive suivante**, dans l'hypothèse où le nombre d'équipes ayant gagné sportivement le droit de s'engager dans une division est inférieur au nombre prévu de places pour l'organisation du championnat eu égard aux règlements sportifs (particuliers et généraux). L'article 9 du présent règlement sportif s'appliquera pour déterminer l'ordre de repêchage.

## 8.3. Relégations supplémentaires

Dans l'éventualité de descente de Nationale 3 et/ou d'une rétrogradation fédérale (d'une ou plusieurs équipes issues de notre région), la Commission Régionale des Compétitions établira un ranking régional par secteur pour effectuer les descentes en conséquence sur les trois divisions régionales Seniors.

## Article 9 - Repêchage:

Dans l'hypothèse où, **pour la saison sportive suivante**, le nombre d'équipes ayant gagné sportivement le droit de s'engager dans une division est inférieur au nombre prévu de places pour l'organisation du championnat eu égard aux règlements sportifs (particuliers et généraux), notamment pour cause de refus d'engagement (de la part du club ou de la Ligue), de liquidation ou toute autre cause, la Commission Régionale des Compétitions appliquera l'article 9 du présent règlement pour compléter le nombre de places et ainsi pourvoir au remplacement des places vacantes dans les différentes divisions. Dans ce cas, l'ordre de priorité sera déterminé selon le ranking régional le plus favorable. Le repêchage se fera en fonction de l'article des règlements sportifs généraux : RANKING REGIONAL.

Ce ranking tiendra compte du découpage PYRENEES et MEDITERRANEE

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
L'objectif est de qualifier pour la saison suivante :	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante :	
12 équipes pour la poule PYRENEES dont une équipe ESPOIR	24 équipes pour les poules PYRENEES dont une équipe ESPOIR	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante :  • 32 équipes pour les poules PYRENEES
12 équipes pour la poule MEDITERRANEE dont une équipe ESPOIR	16 équipes pour les poules MEDITERRANEE dont une équipe ESPOIR	16 équipes pour les poules MEDITERRANEE

## Article 10 - Qualifications et licences

#### 10.1. Règles de participation

CRITERES		PRÉ-NATIONALE		NALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3	
Nombre de joueurs	Nombre de joueurs Minimum autorisées : Maximum		7			5	5
autorisées :			12			12	12
Type de licences autorisées :	1C ou OCT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) ou 1CASTCTC 2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC		3 Equipe « ESPOIRS »: 5		RS »: 5	3 Equipe « ESPOIRS »: 5	3
(nombre maximum)	20 00 20 10 1 (11	ASP	0			0	0
,		0C	S	ans limit	e	Sans limite	Sans limite
Types de licences autorisées : (nombre minimum)	•	orteur dans le cadre d'un nt en Inter-Equipe		5 (minimum)		5 (minimum)	5 (minimum)
	Joueur mineur / Blanc	вс	Sans limite		e	Sans limite	Sans limite
	JFL / Vert	VT	Sans limite		e	Sans limite	Sans limite
Couleurs de licence	JNFL / Jaune tous niveaux JH	JN tous niveaux de pratique	2		1	5 max. des deux couleurs dont une limitation maximale à 2 sur les couleurs Orange	
autorisées (nombre maximum)		<b>JH</b> Niveau inférieur à la PN	interdit	OU	interdit		5
	JNFL extra-	<b>ON</b> tous niveaux de pratique	0	00	1		2
	communautaire / Orange	<b>OH</b> Niveau inférieur à la PN	interdit		interdit	(ON et/ou OH)	2

JFL : Joueur Formée Localement

JNFL : Joueur Non-Formée Localement

### 10.2. Règles supplémentaires

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Les joueurs évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et		
avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des		
articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.4.1 des Règlements Sportifs		
Généraux de la FFBB.		
Article 432.2.2 des Règlements Généraux de la FFBB: A l'exception d'un		
renouvellement ou d'une création lorsque le licencié apporte la preuve que sa		
dernière licence était bien dans la même association ou société sportive ou pour un		
remplacement d'un joueur décédé, tout joueur, afin de pouvoir évoluer au sein des		
compétitions pré-nationales doit, au plus tard le 30 novembre de la saison en cours,		
avoir:	$\rightarrow$	
- Validé sa pré-inscription via le formulaire e-Licence dans le cadre d'un processus		
dématérialisé ;		
00		
- Adressé sa demande de licence à la Commission de Qualification compétente		
dans le cadre d'un processus papier (le dossier doit être transmis complet avant cette date - cachet de la poste faisant foi)		

#### Article 11 - Classement:

Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».

#### Article 12 - Statut des Techniciens :

Se reporter au texte « Statut Régional du Technicien » de la saison en cours

Pour rappel :

TYPE	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3	
Statut autusius/is	INTERDIT	Autorisé	Autorisé	
Statut entraineur/joueur	INTERDIT	pas d'entraineur-adjoint	pas d'entraineur-adjoint	
Dinlâma minimal	DETR	Titulaire des CS suivant du DETB :	Titulaire des CS suivant DETB :	
Diplôme minimal	DETB	CS1, CS2, CS4 et CS5	CS1, CS2 et CS5)	
Revalidation	Annuelle	Annuelle	Annuelle	

## Article 13 - Salle et Equipements :

#### 13.1. Classement Fédéral

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3	
Classement: H2	Classem	ent : <b>H1</b>	

#### 13.2. Chronomètre des tirs

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Le chronomètre des tirs et sa tenue par un officiel reconnu apte à le faire est obligatoire pour toutes les rencontres de Pré-Nationale. L'aptitude de cet officiel sera déterminée par les pôles Pratique/Formation avec une parution de liste avant le début de la saison sportive.  En cas de non-respect, le pôle Pratique désignera un O.T.M. pour les rencontres à domicile (les remboursements des frais seront à la charge du club fautif).	GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE	GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE
LE CHRONOMETRE DES TIRS DEVRA AVOIR LA POSSIBILITE DE REMISE A 14 SUR REBOND OFFENSIF.		

#### 13.3. Logiciel e-marque

Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel. Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».

#### Article 14 – Sanction en cas de forfait général :

Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est rétrogradée de deux divisions et est mise hors championnat.

## Article 15 – Règlement financier – Participation financière des clubs :

Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Particuliers – Règlement financier 5x5 ».

## Article 16 – Cas particuliers:

Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU REGIONAL.

Dans le cas particulier où moins de 50% de rencontres d'une division se serait déroulés, le Bureau Régional sera compétent pour déterminer l'application ou non, des règles d'accession/relégations.

## **Annexe**

## **RAPPEL DU RANKING REGIONAL**

(Article 67 – Règlements Sportifs Généraux)

Le ranking régional est déterminé pour chaque secteur, au terme de la phase finale titre, de play-off et barrage(s) de chaque division.

# **Secteur PYRENEES**

F	Rang		Division	Phase	Poules	Spécificités
1	à	2	Pré-Nationale Masculine	Phase 2	Poule d'accession OCC	Ordre de la poule / Equipes PYR
3	à	12	Pré-Nationale Masculine	Phase 1	Poule PYR	
13	à	14	Régionale Masculine 2	Phase 2	Phase finale – Titre	En fonction des résultats
15	à	16	Régionale Masculine 2	Phase 2	Phase finale – Accession	En fonction du résultat
17	à	36	Régionale Masculine 2	Phase 1	Poules PYR	
37	à	38	Régionale Masculine 3	Phase 3	Phase finale – Titre	En fonction des résultats
39	à	40	Régionale Masculine 3	Phase 3	Phase finale – Accession	En fonction du résultat
41	à	52	Régionale Masculine 3	Phase 2	Poules Accession PYR	
53	à	68	Régionale Masculine 3	Phase 2	Poules Maintien PYR	

## **Secteur MEDITERRANEE**

F	Rang		Division	Phase	Poules	Spécificités
1	à	2	Pré-Nationale Masculine	Phase 2	Poule d'accession OCC	Ordre de la poule / Equipes MED
3	à	12	Pré-Nationale Masculine	Phase 1	Poule MED	
13	à	14	Régionale Masculine 2	Phase 3	Phase finale – Titre	En fonction des résultats
15	à	20	Régionale Masculine 2	Phase 2	Poule Accession MED	
21	à	28	Régionale Masculine 2	Phase 2	Poule Maintien MED	
29	à	30	Régionale Masculine 3	Phase 3	Phase finale – Titre	En fonction des résultats
31	à	36	Régionale Masculine 3	Phase 2	Poule Accession MED	29 et 30 / Phase 3
37	à	44	Régionale Masculine 3	Phase 2	Poule Maintien MED	